

Anne-Lucie Wack à News Tank : « Repenser l'équation générale du financement de l'ESR »

Paris - Publié le jeudi 5 octobre 2017 à 9 h 02 - Essentiel n° 103009

« L'enseignement supérieur a besoin de financements massifs pour répondre à la hausse des effectifs, mais aussi pour se transformer (...) Il faut repenser l'équation générale du financement de l'ESR, en revoyant la part de l'État, celle des entreprises, des familles et des Alumni, dans un contexte de réelle tension financière tant pour les universités que pour les écoles », déclare Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE, à News Tank. Elle s'exprime en amont du congrès organisé par la Conférence des grandes écoles les 05 et 06/10/2017, à Rennes, qui a pour thème « Avenir de l'enseignement supérieur français : financement et développement ».

A propos de la concertation concernant la réussite en 1^{er} cycle lancée par Frédérique Vidal en juillet 2017 et à laquelle la CGE participe - au sein de huit des onze groupes de travail -, Anne-Lucie Wack indique que « plusieurs thématiques correspondent aux propositions que la CGE avait faites lors de la présidentielle. Nous avons le sentiment que les vraies questions sont sur la table avec une volonté de la ministre de les aborder de façon pragmatique et réaliste pour trouver des solutions ». Parmi les leviers pour favoriser la réussite en 1^{er} cycle, elle cite notamment une meilleure information et orientation des lycéens, et « de nouveaux parcours de réussite en formations courtes, répondant à la fois aux besoins des entreprises et aux aspirations des jeunes ».

En cette rentrée 2017, Anne-Lucie Wack réitère la volonté de la CGE de voir une « révision et une simplification globale du système d'accréditation et de diplomation ». Les objectifs : la création d'un grade de licence et la capacité de délivrer le D.N.M. Pour la CGE « la capacité d'un établissement à délivrer ces diplômes [devrait être] jugée au regard de la qualité des formations qu'il dispense, et non par rapport à son statut ».

La CGE compte 223 grandes écoles membres et instruit actuellement 22 dossiers de demande d'intégration.

Anne-Lucie Wack répond aux questions de News Tank

Le budget de l'Esri et le financement des grandes écoles

Le congrès 2017 de la CGE porte sur le financement et le développement de l'enseignement supérieur français, quel est le point de vue de la conférence concernant le budget de l'Esri annoncé par Frédérique Vidal le 14/09/2017 ?

Anne-Lucie Wack : L'augmentation de 700 M€ du budget de l'Esri nous semble plutôt positive ; la conférence craignait que le montant annoncé soit inférieur.

L'enseignement supérieur a en effet besoin de financements massifs pour répondre à la hausse des effectifs, mais aussi pour se transformer : se projeter à l'international, créer de nouveaux parcours de formation, faire évoluer la pédagogie et poursuivre la transformation numérique.

Selon l'estimation de France stratégie, il faudrait investir 11,5 Md € supplémentaires d'ici à dix ans pour couvrir l'augmentation des effectifs étudiants. Dans nos propositions aux candidats à l'élection présidentielle [diffusées en septembre 2016] nous estimions nécessaire de monter cet investissement à un total de 20 Md € - soit 2 Md € par an pendant dix ans - pour permettre, au-delà de l'absorption des effectifs, les transformations nécessaires. En précisant que ces 2 Md € par an ne peuvent pas provenir uniquement de financements publics, mais d'autres sources de financements.

 *Repenser l'équation générale du financement de l'ESR*

Il faut repenser l'équation générale du financement de l'ESR, en revoyant la part de l'État, celle des entreprises, des familles et des Alumni, dans un contexte de réelle tension financière tant pour les universités que pour les écoles.

Des inquiétudes concernant la taxe d'apprentissage

« Il y a un point d'inquiétude sur la part "barème" (appelée aussi "Hors quota") de la taxe d'apprentissage, ressource indispensable dans le modèle économique des écoles, et pouvant représenter pour certaines écoles jusqu'à 30 ou 40 % de leur budget consolidé. Cette part barème traduit aussi un lien fort et identitaire à l'entreprise. La plupart des écoles de la CGE ont vu leurs ressources barème baisser de 50 % après la réforme 2014 sur la formation professionnelle. Ce sont les écoles de management qui ont le plus souffert. Une nouvelle réforme visant à diminuer la part barème déstabiliserait les écoles, à un moment où celles-ci doivent justement investir pour se transformer et se projeter à l'international », souligne Anne-Lucie Wack.

Les priorités 2016-2017 de la CGE

La CGE est impliquée dans la concertation sur le 1^{er} cycle lancée par Frédérique Vidal en juillet, quel rôle jouez-vous ?

 *Les vraies questions sont sur la table*

La CGE participe à huit des onze groupes de travail, en concertation étroite avec les autres conférences CPU et Cdefi : nous avons en effet décidé de croiser nos réflexions et nos contributions dans les groupes de travail. Plusieurs thématiques des groupes de travail correspondent aux propositions que la CGE avait faites lors de la présidentielle. Nous avons le sentiment que les vraies questions sont sur la table avec une volonté de la ministre de les aborder de façon pragmatique et réaliste pour trouver des solutions : l'orientation des lycéens, la question des filières sous tension, les nouveaux parcours de formation, le développement de formations courtes permettant une insertion professionnelle à bac+3, l'augmentation des effectifs, etc.

Et la sélection ?

Ce débat est souvent mal posé, on le réduit à une approche binaire et une question simpliste « être pour ou contre » la sélection. Or de facto, la sélection existe déjà et à large échelle dans l'enseignement supérieur français puisque 55 % de l'offre de formation est sélective, et concerne 65 % des étudiants : classes prépas, IUT, BTS, filières santé, JAE, écoles d'ingénieurs internes ou externes aux universités.

La vraie question c'est la réussite des étudiants qui se retrouvent dans les filières dites non sélectives, où certains d'entre eux se perdent, échouent ou décrochent.

Le fondement de l'enseignement supérieur de notre pays est de donner la possibilité à tout bachelier qui le souhaite d'accéder à l'enseignement supérieur. Sans remettre ce fondement en question, force est de constater que le système a atteint ses limites avec la sélection par l'échec, le tirage au sort et les jeunes qui se dirigent en masse vers les filières sans débouchés quand d'autres, plus porteuses en matière d'emplois sont désertées ou demanderaient à être créées. Ce qui se passe actuellement est absurde et inacceptable, et nous espérons que la concertation sociale mise en place fera changer la donne.

 *De facto, la sélection existe déjà*

Quelles solutions proposez-vous ?

Il faut agir de façon conjuguée sur plusieurs leviers.

Une part conséquente du problème peut déjà être résolue en informant mieux les lycéens sur les débouchés professionnels et les conditions de réussite, c'est ce qui est engagé avec l'évolution d'APP et les travaux sur l'orientation, et les filières sous tension. Mais aussi en travaillant sur l'attractivité de certaines filières porteuses d'emplois qui souffrent d'un déficit d'image comme les filières scientifiques.

 *Créer de nouveaux parcours de réussite en formations courtes*

Une autre part importante du problème peut-être absorbée en créant de nouveaux parcours de réussite en formations courtes, répondant à la fois aux besoins des entreprises et aux aspirations des jeunes, sur des secteurs porteurs et insuffisamment couverts comme le digital. Ces formations devront être à la fois suffisamment généralistes pour permettre de s'adapter à différents métiers, et suffisamment professionnalisées pour favoriser l'insertion professionnelle. Pour cela, il faut permettre aux jeunes motivés par une filière de se préparer très en amont, - c'est le continuum bac-3/+3 - en créant aussi des parcours après le bac qui permettent de se préparer à la filière s'ils n'ont pas tous les prérequis. Il ne faut laisser personne au bord de la route, c'est notre responsabilité collective et nous devons nous mobiliser ensemble, sur ce sujet, grandes écoles et universités, avec les entreprises.

Les problématiques de reconnaissance des diplômes ont été récurrentes en 2016-2017, comment faire avancer ces dossiers cette année ?

En effet, nous plaçons à la CGE pour que le développement de ces nouvelles formations courtes repose sur un système d'accréditation cohérent qui soit pris en charge par une instance paritaire — académique et professionnelle — et indépendante du ministère. Nous souhaitons que cette accréditation puisse conférer un diplôme ou un grade de licence donnant une véritable reconnaissance académique à ces parcours et permettant une éventuelle reprise d'étude ultérieure. Ce n'est pas le cas actuellement et ce n'est pas clair pour les étudiants et familles qui n'y comprennent plus rien.

Et nous plaçons aussi pour que la capacité d'un établissement à délivrer ces diplômes soit jugée au regard de la qualité des formations qu'il dispense, et non par rapport à son statut. Est-il logique par exemple que certains de nos meilleurs établissements, reconnus sur le plan international, ne soient pas autorisés à délivrer des diplômes nationaux, simplement parce qu'ils n'ont pas le statut d'établissement public ? Alors même qu'ils contribuent à l'intérêt général, par exemple des écoles de management sous statut d'association Loi 1901 et label Espig.

 *Un grade de licence donnant une véritable reconnaissance académique*

C'est un débat essentiel pour l'avenir de notre enseignement supérieur et sa capacité à répondre aux nouveaux besoins de formation. Cela nécessite une révision et une simplification globale du système d'accréditation et de diplomation. C'est le sens de notre combat sur le diplôme national de master pour lequel nous contestons les dispositions liant la capacité à délivrer un DNM (diplôme national de master) au statut de l'établissement.



*Plusieurs écoles sont
prêtes à porter la*

QPC

Nous avons une lecture doublement positive de l'arrêt du Conseil d'État, qui a certes rejeté notre requête, mais a par la même occasion tranché une question de droit qui n'avait jamais été posée, et clairement ouvert la question de la conformité

(à la constitution), de ce monopole de valeur législative. Le Conseil d'État a en effet pris soin de rappeler expressément, dans le point 4 de sa décision, que cette question pourrait être portée devant le Conseil Constitutionnel par la voie d'une QPC (Question prioritaire de constitutionnalité). Plusieurs écoles sont prêtes à porter la question, et la CGE les soutiendra dans leur démarche.

Quelles sont les autres priorités de la CGE en cette rentrée 2017 ?

Nous avons de nombreux chantiers en cours, c'est le travail de nos 11 commissions déclinées en 46 groupes de travail sur tous les sujets intéressants les grandes écoles : évolution des voies d'accès aux grandes écoles, insertion professionnelle, recherche et innovation, lien à l'entreprise et entrepreneuriat étudiant, international, vie étudiante, accréditation, formation, développement durable et RSE, diversité... Nous avons en outre défini dans nos propositions en vue de l'élection présidentielle cinq grands leviers qui constituent encore des chantiers structurants : réussite en 1^{er} cycle, ouverture sociale, impact territorial, gouvernance, et financement, qui est le sujet de notre congrès d'octobre.

Que proposez-vous de nouveau sur l'ouverture sociale ?

C'est la thématique de notre groupe de travail ouverture sociale (le GOS) qui est très actif et regroupe plus de 300 membres, écoles, associations et entreprises mobilisées sur le sujet. Ce groupe fait un travail de fond sur l'ensemble des programmes d'ouverture sociale des grandes écoles et sur notre baromètre ouverture sociale qui paraît tous les deux ans (l'édition 2017 est en cours).

Une nouveauté est que nous préparons une expérimentation à grande échelle sur un PER (prêt étudiant responsable), pour la rentrée 2018, avec les associations Passeport Avenir et Frateli qui viennent d'ailleurs d'annoncer leur fusion. Plus de 30 écoles de la CGE, publiques ou privées, se sont portées volontaires pour faire partie du pôle expérimentation. Nous sommes en contact avec une dizaine de réseaux bancaires. Ce PER fonctionnera sur le principe de prêts à taux zéro et sans caution, pour couvrir l'ensemble des frais d'inscription, de vie et de logement. Compte tenu des excellents niveaux d'insertion professionnelle de nos diplômés, nous savons qu'ils pourront rembourser : les banques prennent en fait peu de risques. Notre PER est très inspiré du système des "Parc" (Prêt à remboursement contingent au revenu en Australie) que la Fesic promeut. D'ailleurs de nombreux établissements de la CGE et membres de la Fesic sont impliqués dans le pôle d'expérimentation.

*Une expérimentation
à grande échelle sur
un prêt étudiant
responsable*

L'objectif est qu'aucun étudiant ne soit empêché, ou ne s'autocensure, pour étudier en grande école, pour des questions de financement.

Les actions de la CGE sur l'information et l'orientation aux lycéens

« De nombreuses écoles de la CGE sont très impliquées dans des dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou autres programmes d'accompagnement et d'ouverture sociale, en lien avec les entreprises. Les grandes écoles accueillent en moyenne 30 % de boursiers sur critères sociaux (BCS), correspondant à la moyenne nationale constatée au niveau Master (bac +5), y compris dans les universités. La question est qu'une faible proportion seulement de ces BCS dans les formations bac +5 est issue des milieux les plus modestes (échelons 5 à 7 de bourses), dans les universités comme dans les grandes écoles. Les programmes d'inclusion sociale menés par les écoles montrent que l'on sait comment faire pour attirer et faire réussir ces jeunes issus des milieux les plus modestes. L'enjeu est désormais, sur la base de ces expérimentations réussies, de changer d'échelle pour appliquer ces dispositifs massivement, et remonter en amont dans la chaîne éducative, en informant les jeunes dès la 3^e, pour faire en sorte que cela devienne systématique. Nous accompagnons chaque année quelques milliers de jeunes des milieux les plus modestes. L'idée est d'en accompagner dix fois plus.

Pour cela, nous souhaitons mobiliser nos étudiants qui sont très engagés. Ainsi, la CGE a signé une convention en juin dernier avec l'Agence du service civique pour favoriser les services civiques d'initiative, qui pourront notamment porter sur ces questions d'inclusion sociale. D'ici 2020, nous avons un objectif de 10 000 missions de service civique.

Et sur l'impact des établissements sur les territoires ?

L'idée est de mieux étayer et quantifier l'impact des établissements sur les territoires par différents outils que nous promovons à la CGE. La méthode Local Footprint a déjà été mise en œuvre par quatre écoles d'ingénieurs, une école de management et deux universités. Les écoles peuvent également utiliser les méthodes de la *Franchise* : *BSIS* qui a d'ores et déjà été utilisée par dix écoles de management et quatre IAE ; et *Ensis* qui vient juste d'être mise au point.

 *L'impact des écoles et universités sur les territoires est sous-estimé*

Cet impact des écoles et universités sur les territoires est souvent sous-estimé. Nous venons par exemple de publier, en avril 2017, la première étude montrant l'impact des incubateurs d'entreprises d'établissements sur les dynamiques territoriales, sachant que 64 % des écoles ont un incubateur d'entreprises (50 % dans les écoles d'ingénieur, et 88 % dans les écoles de management).

On pourrait aussi davantage utiliser la puissance des bataillons d'étudiants inventifs et engagés des écoles et universités, nés avec le numérique et ouverts à l'international, qui peuvent se déployer dans les entreprises et les territoires bien plus massivement qu'actuellement, par des stages, projets d'études, années de césure, services civiques, cursus en apprentissage, projets d'innovation ou création d'entreprises.

On pourrait aussi davantage utiliser la puissance des bataillons d'étudiants inventifs et engagés des écoles et universités, nés avec le numérique et ouverts à l'international, qui peuvent se déployer dans les entreprises et les territoires bien plus massivement qu'actuellement, par des stages, projets d'études, années de césure, services civiques, cursus en apprentissage, projets d'innovation ou création d'entreprises.

Il faut aussi savoir que les diplômés des grandes écoles sont embauchés à 70 % par les TPE, PME et ETI, loin devant les grands groupes (30 %) (Enquête Insertion CGE, juin 2017). Pour les territoires, cette tendance est parlante ! Si l'on revient à la question de l'engagement étudiant, nous faisons le pari que plus nos étudiants auront été sensibilisés et auront œuvré à la question de l'engagement, plus ils seront des managers sensibles aux questions d'inclusion, d'égalité, de handicap, de responsabilité sociale... C'est un enjeu pour le pays de former des jeunes responsables et engagés qui plus tard sauront contribuer au développement socio-économique du pays et à la cohésion des territoires.

La place des écoles dans les regroupements est très hétérogène, quel est le point de vue de la CGE concernant les politiques de site ?

La CGE et ses grandes écoles membres sont en attente de formes de regroupements plus souples, comme annoncés par la ministre Frédérique Vidal, qui leur permettent de contribuer activement aux dynamiques de site, en ayant la possibilité de garder ce qui fait leur force et leur agilité, notamment leur personnalité morale et la puissance de leur marque. Cela nous semble compatible. Il faut que les deux systèmes, grandes écoles et universités, convergent. Mettre trop de contraintes dès le début du côté des écoles a induit des blocages sur de nombreux sites.

Pensez-vous que les ordonnances concernant les expérimentations sont une bonne alternative ?

Sur l'esprit du texte, c'est une évolution positive ; ce point de vue est partagé par nos collègues universitaires. Nous avons passé beaucoup de temps et d'énergie sans arriver pour l'instant à des solutions satisfaisantes. Cela est bienvenu comme tout ce qui facilitera la bonne articulation entre écoles et universités.

Le poids de la CGE

Quels sont les outils de la CGE pour contribuer aux débats de l'ESR ?

La force de la CGE et de ses écoles membres réside notamment dans sa capacité de réflexivité et d'amélioration continue, sur tous les sujets qui font l'ADN et la performance des grandes écoles.

Nous publions ainsi régulièrement des baromètres et études qui permettent aux écoles de se situer et de s'améliorer : sur l'insertion professionnelle, l'ouverture internationale, l'ouverture sociale, le handicap, l'égalité homme femme, le fundraising, la taxe d'apprentissage, l'entrepreneuriat, les chaires d'entreprises, la recherche, etc. L'échange d'expérience entre écoles au sein des groupes de travail et nos journées de réflexions, comme les récentes journées sur la transformation numérique, la pédagogie, la diversité, les incubateurs... et notre congrès d'octobre 2017 sur le financement, permettent aux écoles de construire ensemble des solutions.



*Les baromètres de la
CGE font référence*

Ces baromètres sont des références, et nous pensons qu'ils devraient être généralisés dans l'enseignement supérieur pour piloter les grandes évolutions nécessaires. La CGE joue un rôle de « Think tank » et « Do tank » sur de grands sujets qui intéressent tout l'ESR, et pour lesquels les écoles peuvent servir de véritables « laboratoires vivants » pour expérimenter de nouvelles solutions, comme le PER évoqué précédemment.

La CGE a-t-elle vocation à accueillir de nouveaux membres ? Pensez-vous que les IAE ont leur place au sein de la Conférence ?

Nous avons 22 dossiers de demande d'intégration en cours d'instruction : des écoles d'ingénieurs, d'architecture, des IEP... Depuis deux ans, on observe une augmentation des demandes, et notamment de nouvelles familles qui se renforcent au sein de la CGE, comme les écoles d'architecture ou les IEP, mais aussi d'établissements internationaux attirés par le modèle de formations "à la française" et le label grande école. La communauté CGE fait déjà masse, avec ses 223 grandes écoles représentant plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année dans le pays, et reste ouverte à l'entrée de nouvelles grandes écoles.

« 22 dossiers de demande d'intégration en cours d'instruction »

Nous n'avons aucune opposition de principe à accueillir des écoles internes d'universités, il y en a déjà à la CGE. En outre le paysage évolue puisque certains de nos membres sont devenus des écoles internes de grands ensembles. Ce que nous regardons, ce sont les critères définis dans nos statuts. La condition d'éligibilité est de délivrer des formations de grade

master. Ensuite nous regardons si elles disposent d'une autonomie pédagogique et de moyens en personnel et matériels dûment affectés ; et nous examinons les critères d'insertion professionnelle, la pédagogie, le lien à l'entreprise et à la recherche, l'ouverture internationale, les politiques en matière d'ouverture sociale, handicap, égalité homme-femme, et RSE...

La CGE est dans une dynamique positive avec une très forte attractivité qui se traduit aussi dans les demandes d'accréditation de nouvelles formations labellisées CGE : Mastères spécialisés, MSc, ou modules de formation continue CQC et Badge.

Vers un syndicat des écoles de management ?

Loïck Roche, directeur de GEM et VP école de la CGE, indiquait le 29/06/2017 à News Tank sa volonté de créer un syndicat indépendant des écoles de management qui serait un « outil de lobbying » pour « se faire entendre ».

Anne-Lucie indique être informée de ce projet, au sujet duquel elle déclare : « Certaines questions inhérentes au modèle grande école sont de facto exacerbées pour les écoles de management - comme la question du modèle économique, puisqu'elles fonctionnent pour certaines sans aucun fonds publics, et de la taxe d'apprentissage qui leur est vitale et elles éprouvent actuellement le besoin de créer une force de lobbying spécifique. La CGE n'y voit aucun inconvénient. Chaque famille d'écoles a ses propres instances de réflexion ou de partage plus thématiques, par exemple les écoles d'architectures, les écoles d'art, les écoles vétérinaires ou agronomiques... La valeur ajoutée et la raison d'être de la CGE est d'être un lieu de transversalité, de mise en cohérence et de partage, la Conférence n'a pas vocation à tout porter ».

« Loïck Roche est l'un des deux vice-présidents Écoles de la CGE et il sera attentif à la cohérence de cette initiative avec les actions de la CGE, nous en avons d'ailleurs discuté ensemble », ajoute la présidente.

Anne-Lucie Wack



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des grandes écoles Présidente	Juin 2015	Aujourd'hui
École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier Présidente du conseil d'administration	Mars 2015	Aujourd'hui
Montpellier SupAgro Directrice générale	Septembre 2013	Aujourd'hui
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Membre du comité de pilotage pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES),	2014	Octobre 2015
Fondation Agropolis Directrice	Février 2007	Août 2013
Agropolis International Chargée de l'élaboration du projet de réorganisation	2003	2007
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement Directrice de différentes unités de recherche technologique et secrétaire du comité d'éthique	1988	2005

- Ingénieure générale des Ponts, des Eaux et des Forêts

Fiche n° 10191, créée le 09/04/15 à 09:57 - MàJ le 20/06/17 à 14:49

Conférence des grandes écoles



Statut : association loi 1901.

Création : 1973.

Présidente : Anne-Lucie Wack (directrice de Montpellier SupAgro).

Vice-président entreprises : Yves Portelli (CCI Paris Ile-de-France).

Vice-président écoles : Hervé Biauasser (CentraleSupélec) et Loïck Roche (GEM)

Délégué général : Philippe Régimbart

222 écoles membres.

Missions : La CGE est une association de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat, délivrant un diplôme sanctionnant au moins cinq années d'études après le baccalauréat et conférant le grade de master, ainsi que pour certaines d'entre elles un diplôme national. Elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves, des organismes et des écoles basées dans d'autres pays.

Conférence des grandes écoles
11 Rue Carrier-Belleuse
75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1879, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 21/05/15 à 16:55

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »